LES NOUVELLES R 2007 SYNDICALES

N° 50 JANVIER 2007

Edito: 2007

Ce siècle avait 7 ans...

Ma grand mère disait que sept ans c'est « l'âge de raison ». Cette année sera-t-elle celle de la raison pour une humanité malmenée tant au niveau des hommes que de son milieu naturel ?

Va-t-on enfin comprendre ce que durable veut dire?

2006 a vu émerger la prise de conscience collective des désordres écologiques dans lesquels notre civilisation de consommation nous a entraînés. Aujourd'hui l'humanité est obligée de réagir et de bâtir un nouvel équilibre entre les intérêts matériels et les enjeux immatériels.

Ainsi nos forêts vont se trouver au cœur du débat et le Syndicat a choisi de faire des *aménités non marchandes* de la forêt son axe de travail pour cette année.

Je souhaite pour cette année 2007 que notre syndicat puisse avec ses modestes moyens faire passer le message et animer cette démarche.

2007 sera pour nous l'occasion de poursuivre la réflexion sur la manière de participer à ce nouvel équilibre mondial.

En premier lieu, nous devons continuer à convaincre nos élus et nos concitoyens que la gestion de nos forêts participe à une démarche d'intérêt général et que nous avons toute légitimité pour défendre nos intérêts. Pour cela il faudra que **nous soyons tous irréprochables** dans chacune de nos actions.

L'adhésion à PEFC, entre autre, est un acte <u>militant</u> que tout syndiqué doit accomplir.

Nous devons jouer le jeu de la démocratie même si beaucoup des réglementations qu'elle génère nous paraissent pesantes et inutiles.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposerons pour notre assemblée générale une réflexion sur les innombrables contraintes administratives qui apparaissent comme autant d'obstacles à la gestion de nos forêts.

Nous pensons qu'il y une manière plus positive d'aborder ces problèmes: mieux communiquer et savoir faire admettre nos idées tout en étant capables de résister lorsque il y a de vrais dérives qui vont à l'inverse de l'intérêt général; mais aussi apprendre à mieux utiliser ce qui nous est proposé et qui va dans le bon sens.

Tel sera le sens de l'action que je souhaite, avec les membres du conseil d'administration, donner à cette nouvelle année.

Bonne et heureuse année à chacun de vous.

Le président Gérard Gautier

Événement !

Le Train de la Terre s'arrête à Marseille le 10 février. (détails p. 8) L'occasion de découvrir en famille de façon ludique tout ce que l'agriculture et la forêt apportent à notre vie quotidienne.

A ne pas rater.

L'humeur du faune:

Vous avez dit "massifs"? Comme c'est bizarre. J'ai déjà entendu ce mot ici ou là. Mais qu'est-ce que c'est? Je n'arrive pas à me faire une idée.

La première fois, c'était dans la loi d'orientation de 2001, mais j'ai peut-être raté les premiers épisodes... C'est vrai, les PIDAF en parlaient déjà depuis longtemps. Je l'ai trouvé aussi dans l'arrêté préfectoral réglementant la circulation. Ah non, c'était peut-être dans l'arrêté modification des périmètres concernés. A moins que ce ne soit au SDIS, ou à Météo-France...

Au fait, n'est-ce pas une notion d'abord forestière? Alors demandons au CRPF. Oui, mais entre le CRPF et le CRPF, il faut choisir la bonne définition, selon qu'on s'adresse aux forestiers ou à la CPA. Celle-ci a sa vision. Le Département aussi, mais... pas exactement la même; qui diffère de celle de la Région. Le découpage des PIDAF, c'est encore autre chose.

Pour vos soirées d'hiver: prenez la carte Météo-DFCI, prenez la liste des PIDAF, prenez la carte ONF publiée par l'OFME. Mettez le tout en concordance et envoyez à la DDAF.

Grâce à vous pourra commencer la mise en œuvre de la loi de 2001.

Sylvain

Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Nous avons évoqué dans notre précédent numéro la nouvelle circulaire modifiant le code de l'urbanisme et le droit de préemption qui apporte de nouveaux outils de maîtrise foncière aux collectivités, et notamment la possibilité d'expropriation.

Nous revenons sur cette nouvelle atteinte à la propriété privée.

Notre fédération nationale avait déclaré lors de la discussion de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux :

« La Fédération sera très exigeante sur le contenu des décrets d'application, en veillant à défendre la liberté d'entreprendre et le <u>droit de propriété</u> ».

Malheureusement le combat a été perdu sur ce point, mais sur le terrain nous ne devons pas baisser les bras et nous vous demandons d'être vigilants et de nous signaler toute velléité de collectivité qui envisagerait d'utiliser ce nouveau texte de loi.

Les articles 73 à 76 de la loi donnent compétence aux départements pour mener une politique de protection et de mise en valeur des espaces périurbains, l'objectif étant de lutter contre la pression foncière autour des villes. Ainsi les départements pourront décider de délimiter des périmètres, (zonages périurbains), dans lesquels seront établis des programmes d'aménagements destinés à favoriser la valorisation des espaces naturels et la gestion forestière !!!

Dans ces périmètres périurbains, trois modes d'acquisition sont prévus par la loi :

- l'acquisition à l'amiable:
- l'exercice du droit de préemption sur les terrains faisant l'objet d'une aliénation à titre onéreux;
- l'expropriation.

Cette procédure est complètement **injuste et très dangereuse** pour tous les propriétaires forestiers en zone périurbaine, et nous sommes nombreux dans ce cas dans notre département des Bouches du Rhône.

Il est tout à fait compréhensible que certains propriétaires envisagent de vendre leur bien, et dans ce cas trouvent dans la collectivité un acheteur potentiel.

Il est tout à fait admissible que lors d'une cession, la collectivité fasse jouer son droit de préemption à condition bien sûr que le propriétaire ne soit pas lésé.

Mais l'expropriation pure et simple parait totalement infondée. Le droit de propriété existe encore dans notre constitution et, si l'expropriation peut s'expliquer en matière d'aménagement du territoire (notamment pour des projets d'intérêt général qui ne peuvent en aucun cas être portés par un privé), ce n'est pas le cas en matière de protection de la nature et de gestion forestière, bien au contraire.

Notre syndicat se plaît à rappeler que notre profession est un exemple en matière de gestion durable des forêts depuis des décennies.

Pourquoi accepter dans ce cas de se faire dépouiller par simple décision d'un périmètre de protection et de mise en valeur.

Si encore le texte précisait que cette décision était justifiée par des critères de mauvaise gestion de ces espaces, nous

PDRH: l'action paye!

Merci à tous ceux, nombreux, qui ont réagi aux menaces sur les aides à l'investissement forestier en signant la pétition (via la Coopérative ou le Syndicat): plus de 200 réponses en tout Bravol

Parallèlement, plus de la moitié des parlementaires du département ont répondu à notre lettre. La plupart, de toutes sensibilités, ont fait une analyse très voisine de la nôtre, reprenant à leur compte nos arguments dans des questions écrites adressées au ministre.

Dès le mois d'octobre, la Fédération nous indiquait les premiers signes d'assouplissement de l'administration devant la mobilisation unanime des acteurs de la forêt.

Plus de 10.000 pétitions ont été solennellement remises au ministre par le Président Plauche Gillon.

Et le soutien des parlementaires fut décisif. Cette mobilisation a en effet conduit le gouvernement à inscrire 4,4 M€ dans le projet de loi de finances pour 2007. Encore fallait-il qu'ils soient votés, d'où à nouveau l'importance de l'adhésion des parlementaires.

Côté régional aussi une amélioration est intervenue, avec la prise en compte, tardive, de nouvelles fiches d'action (bien qu'encore sans vraie concertation).

Au delà de l'aspect budgétaire, il faut souligner le sursaut de nos membres, qui se sont mobilisés sur les opérations à engager à court terme. Ainsi ce sont plus d'une centaine d'hectares dont les travaux très variés ont été mis au point à cette occasion: amélioration / éclaircies, plantations, cultures pare-feu, ...

A présent, il faut monter les dossiers, et lancer les opérations sur le terrain. Notre action ne conservera sa crédibilité que si elle se trouve confirmée par les faits. Souvenons-nous aussi que, d'une année sur l'autre, la répartition des aides est directement conditionnée par la mobilisation effective des tranches passées!

Denis Revalor (avec Tisiano Panini)

aurions du mal à ne pas comprendre cette disposition. Mais tel n'est pas le cas.

A contrario, nous constatons, et notamment auprès des adhérents du syndicat, que beaucoup de propriétés privées périurbaines sont plutôt bien gérées.

La politique de massifs que nous mettons en place en liaison avec les différents acteurs locaux et le soutien de notre coopérative montre que nous devenons des partenaires efficaces dans la gestion des territoires, y compris dans le cadre de l'accueil du public (cf. Forestour). L'exemple du Grand Site Ste Victoire est là pour en témoigner. Et ceci deviendra incontestable pour toutes les forêts certifiées PEFC.

Nous souhaitons ainsi que notre présence sur le terrain, auprès des collectivités, nous permettra de réagir à tout projet d'expropriation qui pourrait émerger de ce nouveau décret.

Si nous voulons devenir des acteurs de la gestion de notre patrimoine, nous ne pouvons pas rester sans réaction et, compte tenu du contexte particulier de notre forêt méditerranéenne et plus particulièrement des fortes pressions foncières locales, nous devons rester extrêmement vigilants.

La vie des massifs

Compte-rendu de la 2ème Réunion interne Délégués de Massif, le 18/10/06, de 16h 30 à 18h, par Henri HECKENROTH.

Personnes présentes

25 personnes attendues ; 11 personnes présentes et motivées, dont 4 nouveaux participants : MM. Pierre VIDAL (Délégué pour la Côte Bleue), Luc DUBOIS (Délégué pour Pas des Lanciers), Laurent FANO (Délégué pour Pont de Rhaud), et aussi Jacques DE CHAMPEAUX.

Environ 10 Délégués excusés.

Objet de la réunion (thème) :

2ème Réunion 2006, destinée à consolider notre Fonctionnement et surtout <u>à initialiser le Travail de Fond</u>: nos Orientations, nos Positions syndicales.

Objectifs (pourquoi)

- A terme (2007 ou 2008), participer à toutes les réunions importantes concernant l'un quelconque des 24 Massifs ;
- dès 2006-2007, être présents dans 22 réunions : réunir 22 Comptes-Rendus ;
- consolider cette présence sur le tableau MASSIFS (et ESPACES) X TYPE D'OPERATION, afin d'en tirer un bilan périodique pour le CA et l'AG.

Documents utilisés

- Coordonnées des Délégués présents
- > Canevas de réunion
- > Article Nouvelles Syndicales : La vie des Massifs, revu et augmenté.
- ➤ 10 mini-ComptesRendus produits par les Délégués (14 CR au 01/12/06)
- > Réflexion sur les facteurs de qualité du projet
- Notes du tableau de papier
- Version révisée du Tableau déjà cité : MASSIFS et DELEGUES

Temps forts

Le canevas de réunion a été respecté :

- 1. Accueil des anciens et des nouveaux
- 2. But et contexte du projet : rappel de l'AG du 01/04/06 et de la 1ère rencontre du 20/04/06
- 3. Fonctionnement, dont le Kit du délégué.
- 4. LA VIE DES MASSIFS, relecture en commun de ces 10 CR = Travail sur le fond :

A partir de ces CR, faire émerger les sujets principaux qui demandent une prise de position claire de la part de l'AG, le CA ou le Bureau, afin de "parler d'une même voix" :

- * Circulation et Servitudes d'utilité publique : en place sur les communes de Marseille ; le but doit être précisé : DFCI ou promenade ?
- * Circulation et Pistes, Barrières, Panneaux d'information: quel contenu ? Dès maintenant réunir des photos, avec leur localisation.
- * Sylvo-Pastoralisme et convention
- * Gestion des Drailles et Carraïres.
- * Conventionnement en général /aménités de la forêt cf. Midi-Pyrénées.
- * Obligations Légales de Débroussaillement
- * Différents groupes de travail et/ou comité de surveillance, ...: ne pas hésiter à s'inviter ou se faire inviter

5. Questions diverses

- difficultés rencontrées en pratique ---> les critères pour réussir la qualité du projet
- rectification DATE de l'AG = 21/04/07
- évolution de la liste des massifs /CPA
- cartographie
- à terme, penser à gérer aussi le Conservatoire du Littoral.

Décisions

- **Evolution de la liste des massifs :** quelques évolutions à préciser (Henri HECKENROTH et Denis REVALOR)
- Comité de Surveillance NATURA 2000 : préciser rôle et modalités de participation (Coordinateur)
- Expérimentation CARTOGRAPHIE: le but est de produire pour chaque système, en commençant par GOOGLE-EARTH, GEOPORTAIL (IGN) et surtout CRIGE (dont IGN carte au 1/25000 è et photos), un mode d'emploi très simple des fonctions principales, s'appuyant sur un cas réduit réel (en tout environ 5 pages), pour permettre ensuite à chaque Délégué d'être autonome. Ce travail a pris un peu de retard, mais devrait avoir un début de résultats avant l'AG; REVALOR, HECKENROTH, PIEULLE.

La vie des massifs (suite)

- Participation aux Réunions, Contacts et <u>Mini-Comptes rendus</u>: Merci à chaque Délégué de faire vivre l'organisation proposée, et de faciliter la mise en selle des nouveaux Délégués.
- Circulation Revue et Livre Blanc : c'est une source de nos Orientations, qu'il nous faut connaître et défendre en réunion ; 2 exemplaires du <u>Livre Blanc</u> de la forêt française, édité par le Syndicat circulent parmi les Délégués : <u>merci</u> de les retourner au Coordinateur, pour que tous puissent les lire.
- ➤ Consolidation des Réunions : à partir des CR, le Coordinateur doit pouvoir périodiquement et durant l'AG annuelle, rendre compte de façon synthétique de cette activité Massifs ; ceci, à l'aide du grand tableau ESPACES-MASSIFS x TYPE D'OPERATION.
- > PROCHAINE REUNION 3 Semaines après l'AG 2007, au Pavillon du Roy René.
- > Pour JOINDRE LE COORDINATEUR :
 - SVP par mél : hheckenroth@wanadoo.fr, je les relève chaque jour.
 - par courrier : Henri HECKENROTH

 Campagne Saint Georges

 170, Chemin de Plein-Vent

 13090 AIX-EN-PROVENCE
 - par téléphone : 04 42 21 14 48, de préférence le soir vers 20h 30
 - par mobile: 06 31 34 34 55, en cas d'urgence seulement.

De votre côté, essayer d'avoir une adresse de mél, au besoin chez un voisin, je préciserai POUR UNTEL; MERCI!

Enjeux /SPFS13?

L'orientation Massifs a été décidée par le CA et l'AG, il faut donc préparer ces réunions, y aller et en assurer le suivi : Comptes-Rendus + Consolidation. On est en train de le faire !

Le Syndicat en ligne...!

Les "accros" de l'Internet l'auront sans doute <u>déjà</u> remarqué: depuis le 4 octobre, **les Nouvelles Syndicales sont consultables** sur Internet, via le site de l'OFME (http://www.ofme.org)*.

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, depuis le 14 novembre vous pouvez aussi contacter directement le Syndicat à une nouvelle adresse de **messagerie électronique**: <u>Syndicat-13@foretpriveefrancaise.com</u>.

Bien sûr, il y avait déjà l'ancienne adresse (qui reste ouverte encore pour quelques jours), mais chacun avait pu constater que son fonctionnement méritait d'être amélioré. C'est chose faite: la nouvelle boîte est relevée tous les jours. De plus, hébergée sur le site de la Fédération, son intitulé est conforme au standard des autres syndicats, et sa pérennité est assurée.

Enfin, le bureau travaille à l'ouverture en 2007, d'un site Internet du Syndicat.

La maquette est en cours de mise au point. Au stade actuel il devrait offrir 8 rubriques allant de l'actualité à un espace juridique en passant par les dossiers en cours, la vie des massifs, notre fonctionnement et les comptes rendus de notre activité, l'accès à de la documentation, des services en ligne tels qu'abonnements, panneaux, etc.

L'objectif est qu'on y trouve facilement tout ce qui est propre à notre Syndicat, et des liens vers tout ce que nous partageons avec nos partenaires (Fédération, CRPF, Coopérative, etc).

En cette phase de définition, toutes vos suggestions seront les bienvenues. A nous adresser, bien évidemment à l'adresse de messagerie!

Denis Revalor

- * Vous pouvez aussi accéder directement
- à la collection (depuis le N° 43) en tapant: http://www.ofme.org/textes.php3?IDRub=15&IDS=34
- ou au N° "x" en tapant: http://www.ofme.org/documents/ForetPrivee/Revues/NS"x".pdf

Accord commercial (rappel et rectificatif du N° de téléphone)

Grâce à notre administrateur Gérard Cadène, un accord commercial est intervenu avec la Société Nouvelle Loisirs Motoculture. Un accueil privilégié sera réservé aux membres de notre syndicat.

Pour toute information, téléphonez à: Denis Revalor (04 42 50 27 35) ou Gérard Cadène (06 63 74 74 63 ou 04 42 24 96 33).

Tembec : la survie !!!

Le vice-président exécutif de Tembec a annoncé le 4 octobre la poursuite de l'activité de leur unité de Tarascon. Une réunion en sous-préfecture d'Arles s'est tenue le 14 octobre.

L'examen des comptes 2006, clos fin septembre, montre que la perte d'exploitation a été limitée. Mais surtout, les deux derniers trimestres ont été bénéficiaires. La conjoncture favorable sur le marché de la pâte à papier et la fermeté de l'euro expliquent cette embellie avec les premiers effets du plan de relance. Les gains de productivité ont permis d'absorber les surcoûts de l'énergie et du prix des bois.

Mais la décision de poursuivre a été facilitée par l'extrême mobilisation locale pour sauver l'entreprise. Ce plan de relance reste plus que jamais d'actualité, a indiqué le vice-président Yvan Pelletier, car « si nous avons remporté une bataille, nous n'avons pas encore gagné la guerre ».

Le sous-préfet d'Arles a réuni tous les intéressés pour faire le point en présence de Michel Vauzelles, président du Conseil Régional.

La priorité sera d'accroître l'approvisionnement en bois local, notamment en pin d'Alep. Des propositions vont être étudiées pour tenir compte du contexte de prévention contre les incendies et du fait que cette ressource se trouve principalement en forêt privée.

Une rencontre sera organisée sur le plan régional avec État et Conseil Régional pour traiter cette question; on peut espérer que ce thème soit repris dans le contrat de projet État Région. Le représentant de l'État a précisé que le bois se trouvait principalement en forêt privée. Il a parlé des plans de massif et de la nécessité de soutenir la coopérative Provence Forêt.

M. Germain directeur du CRPF a évoqué le travail partenarial avec le Grand Site Ste Victoire, et souligné le problème des rémanents de coupe.

Conclusion: plus que jamais la forêt privée doit être prête à présenter un plan d'action commun avec les Communes Forestières et l'ONF.

Les autres mesures :

Les quais vont être aménagés pour recevoir du bois par le Rhône, ce qui intéresse aussi le groupe Lafarge.

La construction de la digue de protection de l'usine va commencer.

Une société a été constituée entre Tembec et la Caisse des Dépôts pour exploiter une turbine installée sur le site, qui produira fin 2007 de l'électricité à partir de rebuts de l'usine (écorces, liqueur noire), mais aussi de biomasse ou de bois brûlés

En investissant sur ces deux derniers projets, en recapitalisant l'entreprise de 10 millions d'euros et en définissant un plan quinquennal axé sur le développement de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée, Tembec manifeste sa ferme intention de maintenir son usine de Tarascon, qui constitue le principal débouché des bois de trituration du Sud Est de la France.

(avec l'autorisation de Louis-Michel Duhen, CRPF)

Dans les autres départements Carte postale de l'A.G. du Syndicat des Propriétaires Forestiers des Alpes-Maritimes du 18 décembre 2006.

Dans ce Département où le Conseil Général contribue largement au fonctionnement du Syndicat (locaux, subvention), la politique partenariale est très active. Dans son intervention, le Vice-Président de l'Assemblée Départementale en a rappelé les enjeux. Un engagement fort sur le **bois-énergie** devrait à présent surmonter le paradoxe passé : des installations réalisées, mais un approvisionnement en plaquettes d'origine locale insuffisant ! La réussite dépend du développement coordonné de toute la filière : c'est désormais chose faite. Le Département compte sur les propriétaires privés, pour équilibrer le poids des grands opérateurs. De même, sur le **bois d'œuvre**, il faut relever le défi du bois débarqué au port de Gênes en provenance du Canada. Enfin, il importe d'enrayer la **fermeture du milieu**.

A la fois comm élu, membre du Conseil d'administration du CRPF et Président de Forestour, J. Varonne lui-même propriétaire forestier, a souligné que la forêt des Alpes Maritimes, à 70% privée, représente plus de 50% du territoire. Aucun élu, aucun décideur de l'aménagement du territoire ne peut négliger la force de partenaires représentant plus de 35% de l'espace, pour peu que ceux-ci se fassent entendre; y compris sur le conventionnement des fonctions sociales de la forêt, prévu par la loi. Mais la loi rend aussi le propriétaire responsable de l'équilibre faune-flore. Ne laissez pas

les autres seuls en décider. **"Mobilisez-vous!"** est son mot d'ordre, en guise de conclusion; recommandation appuyée, recue 5/5!

Le représentant de Fibois est optimiste. La conjoncture internationale laisse penser que la reprise des cours n'est pas que passagère. La production de Sibérie, désormais mieux régulée, est "aspirée" par la Chine. Nous entrons dans **une période de forte demande**, notamment en Algérie, que les bois traditionnellement en marché ne seront pas capables de satisfaire.

La partie technique était réservée à une présentation de la certification PEFC, animée par A. Lesturgez et D. Devinck, de l'OFME. L'enjeu était de montrer l'intérêt de la certification pour les propriétaires privés, au-delà du seul aspect de fiabilisation de la vente de bois. L'affichage d'une pratique de gestion durable, associée à une image forte, reconnue du public qui la côtoie de plus en plus lors de ses achats de produits finis, est de nature à légitimer l'action et le professionnalisme du forestier, et à le conforter dans ses rapports avec les autres "utilisateurs" de sa forêt. Pari réussi.

A l'occasion de cette assemblée générale, le syndicat a changé son appellation, pour se mettre en cohérence avec la politique nationale. Il se nomme désormais "Syndicat des Forestiers Privés des Alpes-Maritimes".

Ça s'est passé:

le 28 septembre à la Fédération: Le stage de secrétaire

Nous n'étions que huit, ce qui est favorable à un bon travail d'équipe, pour cette journée très dense à l'objectif ambitieux: former les secrétaires, souvent premier contact des propriétaires forestiers, à répondre à leurs attentes.

Accueillis par le président Plauche-Gillon, nous voilà bientôt avec J.M. Barbier, directeur à la Fédération, relayé par Christelle Moussu, chargée de communication puis par Nicolas Rondeau, responsable du service juridique. Nous avons été sensibilisés aux problèmes de responsabilité civile, puis avons découvert le but et l'intérêt de la CVO et ceux de PEFC, avant d'avoir quelques aperçus sur la fiscalité propre aux forêts. Enfin nous nous sommes familiarisés avec quelques outils de communication, le tout jalonné de travaux pratiques.

Une très bonne formation, ponctuée par un café convivial avec toute l'équipe de la Fédération, et conclue par la remise de nombreux documents pratiques et d'une bibliographie sur disquette.

Denis Revalor

en octobre-novembre à la Fédération: Le stage d'administrateur

Le stage d'administrateur se passe en trois fois deux jours. Il nous a donné la possibilité de survoler l'histoire du syndicat et de préciser le cadre légal dans lequel il évolue.

Mais il permet aussi de découvrir deux organisations essentiellement complémentaires du syndicat : Le CRPF et l'union des coopératives forestières françaises.

En somme la formation met en lumière les complémentarités et les actions d'une trilogie équilibrée réunissant :

- les forestiers privés : les détenteurs de l' « outil de production », et de la production;
- le CRPF : les conseillers techniques de la gestion en fonction d'objectifs économiques sociaux et environnementaux
- l'union des coopératives forestières françaises : les prestataires de services pour l'exploitation et la commercialisation des bois.

C'était extrêmement instructif, et permettait de nous situer en tant que membres du syndicat des forestiers, dans un contexte clairement économique et dynamique. Découvrir le travail de nos représentants nationaux pour défendre la forêt privée devant les élus et les institutions nous donne une idée de l'intérêt que nous avons à faire remonter régulièrement les informations du « terrain » vers la Fédération.

En outre, la compréhension du désir de ces trois organismes de travailler ensemble au plan national, donne des repères utiles pour notre travail au plan régional, et notamment dans le cadre de la mise en place des délégations de massif.

Enfin, dans cette optique, c'était aussi formidable de rencontrer les autres stagiaires, les uns administrateurs de syndicat, les autres d'un CRPF ou d'une coopérative forestière, mais tous forestiers. Il ressort de nos échanges que les problématiques régionales sont assez variées, et que les régions méditerranéennes, en particulier, sont tout à fait atypiques, puisqu'elles abritent des forêts dans lesquelles les revenus ne sont pas issus du bois... Seule ombre: il faut vraiment le vouloir pour retrouver tout ce qui nous a été dit dans la documentation fournie. Quelle pagaille! Et que de doublons! Ou de documents identiques rangés sous des titres ou des chapitres différents: quelle différence entre les fiches « à savoir », « de synthèse », « de réunion », « argumentaire » ? Quelle logique préside au rangement d'un texte sous l'une ou l'autre ?

Il serait amical pour les prochains stagiaires que certains de nos formateurs suivent une formation de formateur... Il leur deviendrait facile de proposer des supports situés dans une charte documentaire explicite, transmissibles par voie de photocopie (le tirage en noir d'originaux en couleurs rend les graphiques étrangement neutres...), appuyés sur des outils qui évitent les redites. Les merveilles de la modernité devraient permettre de nous transmettre cet important volume par informatique, pour alléger nos bagages... et nos gaspillages.

Malgré ces remarques taquines mais sérieuses, je reste sur le constat que cette formation est passionnante et je voudrais remercier infiniment la Fédération et notre Président de m'avoir offert cette chance de connaître mieux le contexte de gestion et d'administration de la forêt privée.

Elisabeth Vérame

le 16 octobre 2006 Conseil d'administration du syndicat.

le 31 octobre 2006 présentation de l'étude des potentialités sylvicole du territoire du pays d'Aix.

Cette étude commandée par la **CPA** a été effectuée conjointement par le CRPF, la coopérative Provence Forêt et l'ONF.

Elle a pour objectif de mieux connaître et faire connaître, notamment aux élus, le territoire forestier. Grâce à ses conclusions les responsables de la CPA et les élus auront un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement de leur territoire et surtout à mieux valoriser les peuplements forestiers.

Nous avons remarqué avec intérêt l'approche multifonctionnelle de la forêt adoptée par la CPA.

le 6 novembre 2006 première réunion de mise en commun avec le CRPF et la Coopérative Provence Forêt.

Les outils de gestion durable de la forêt ont été au cœur du débat. Les modalités d'établissement, puis d'agrément des PSG notamment, ont fait l'objet d'un large échange. En conclusion, la participation du CRPF au diagnostic et la remise de recommandations au propriétaire doivent permettre à celui-ci, ou à la coopérative s'il lui fait appel, d'établir son PSG.

A l'occasion de la prochaine AG du Syndicat dans les Alpilles, une action concertée sera menée:

- mobilisation des propriétaires sur l'intérêt de se doter de documents de gestion durable (PSG ou CBPS), et les inciter à leur rédaction;
- réalisation des diagnostics par le CRPF;
- organisation conjointe par le CRPF, la Coopérative et le Syndicat d'une formation à la rédaction finales des documents.

le 14 novembre 2006 Réunion du bureau du syndicat.

Ça s'est passé...(suite)

les 16 et 17 novembre à Trets, l'Association Forêt Méditerranéenne avait réuni tous les acteurs concernés, particulièrement les élus, pour un séminaire sur le thème "La forêt méditerranéenne: un atout pour le développement des territoires".

Après un brillant exposé du Pr. Langevin sur le "mille-feuilles" des "territoires" * et la place que peut y prendre la forêt, P. Gaillard (OFME) et M. Tronquit (IUP management public et gouvernance territoriale pour l'Assoc. For. Méd.) nous ont présenté une analyse des politiques forestières telles qu'elles se mettent en place dans les territoires, respectivement en PACA et en Languedoc-Roussillon. Leur propos a été illustré par C. Naudy, présentant l'intégration de la forêt dans le projet territorial de la CPA (13) et appelant en grand témoin J.P. Mante. Puis une visite de terrain au sommet du Régagnas a fourni la matière au débat commentant l'exemple de ce massif partagé entre trois communautés et deux départements.

La deuxième journée était consacrée aux exemples du Pays Pyrénées-Méditerranée (66), des Garrigues de Nîmes (30), du Conseil Général du Var avec les Comités de Massif (83), et de la charte du Pôle Azur-Provence (06) présentée par J. Varonne, également président de Forestour. Chaque fois, le rôle de la forêt privée y a été souligné.

Au delà de la richesse des exposés, des actions présentées et des débats, ce fut l'occasion d'entendre dans le public la voix de propriétaires forestiers résolument décidés à être moteurs de l'émergence des politiques locales.

nouveaux espaces de projets d'initiative locale, aux périmètres affranchis des limites administratives et adaptés à chaque cas, rendus possibles par la décentralisation.

le 28 novembre 2006 La journée technique du CRIGE-PACA réunissait tous les experts et utilisateurs de SIG pour faire le point sur les techniques et règles de catalogage des données localisées. L'occasion d'échanger avec les nombreux partenaires qui doivent collecter et échanger leurs données en assurant cohérence et compatibilité.

le 29 novembre 2006 Un grand moment pour le Conseil Général qui se voyait remettre le certificat PEFC pour l'ensemble des propriétés forestières du département.

A cette occasion le Conseil Général nous a fait visiter le domaine de Roques Hautes à St Antonin, en plein cœur du massif de la Sainte Victoire.

De nombreux travaux ont été réalisés afin :

- d'accueillir le public : chemins, balisage, garderie, stationnement
- de lutter contre les incendies : coupures agricoles, brumisateurs, débroussaillement le long des routes
- d'améliorer la gestion sylvicole : plantations, dépressages, coupes.

Nous avons pu constater la qualité de ces travaux auxquels le conseil général consacre un budget conséquent tant par le nombre de personnels internes qu'en travaux réalisés par des entreprises privées.

le 7 décembre 2006 Dans le cadre de la charte forestière de la Sainte Victoire, **l'association Forestour** réunissait sur le site un certain nombre de propriétaires porteurs de projets afin de voir sur le terrain la nature des problèmes liés à une activité de tourisme et/ou loisir et à l'ouverture au public de forêts privées.

La complexité du site de la Sainte Victoire, la multiplicité des plans de protection et de sauvegarde rendent ces opérations fort délicates à réaliser.

Et pourtant la fréquentation de ces territoires est importante et la demande de nos concitoyens ne cesse de croître malgré une volonté exprimée des élus de ne pas développer ces activités et cette fréquentation au delà de ce qui existe.

le 19 décembre 2006 Réunion du **bureau** du syndicat, préparation de l'AG.

le 20 décembre 2006 la CPA présentait lors du second comité de suivi de la Charte Environnement du pays d'Aix, l'avancement des travaux conduits avec les différents partenaires .Nous avons déjà relaté dans notre précédent numéro le partenariat que nous avions tissé avec cette communauté de communes. Nous poursuivons des contacts cordiaux et sans complaisance, nous avons pu faire clairement entendre la voie de la propriété privée.

Nous sommes d'ores et déjà associés à de nombreuses fiches actions qui composent la charte. A notre demande, nous serons associé à d'autres pour lesquelles les maîtres d'œuvre de la CPA avaient omis de nous citer. La maîtrise d'ouvrage de l'une d'entre elle est confiée au CRPF, il s'agit de la fiche 2,12 : « mobiliser les propriétaires privés pour une gestion sylvicole durable ». L'objectif de cette fiche est essentiellement axé sur l'augmentation de réalisation de PSG et sur un plan de développement de massif en cours d'étude.

On recherche...

Pour mieux orienter les petites interventions, la Coopérative Provence Forêt souhaite recenser les petits entrepreneurs (individuels notamment) qui ont eu l'occasion d'effectuer des travaux dans le Département.

Si vous en connaissez, faites part de votre expérience au Syndicat, qui transmettra:

- par téléphone au 04 42 51 19 44 ou par courriel à syndicat-13@foretpriveefrancaise.com

Ça se passera en 2007...

le 10 février: Le Train de la Terre

stationnera en gare de Marseille de 9 h à 19 h.

Cette exposition itinérante, ouverte à tous, a pour thème "L'agriculture et la forêt dans votre quotidien".

Elle propose un **parcours-découverte** des différents moments de la journée, et intègre des vidéos, des reportages, des jeux-quiz, des témoignages, des espaces d'expérimentation en une **visite interactive** des 4 wagons consacrés:

- au réveil: la maison verte à armature bois, la salle de bains et les cosmétiques, la chambre, les vêtements et les chaussures, la cuisine et les aliments;
- aux transports: le garage, les pneus, les huiles, les outils de bricolage, les voitures essence et diesel, le moteur flexfuel, les biocarburants...:
- à l'activité et aux loisirs: les paysages et le cadre de vie façonnés par l'agriculture et la forêt;
- sur le chemin du retour à la maison: les courses avant la détente au salon dans un environnement chaleureux...

Le Syndicat participe à l'organisation de cette journée, et sera présent.

Une excellente occasion, à la fois ludique et pédagogique, de sortie un samedi en famille !

A ne pas manquer!

le 23 février: Entretenir sa forêt JOURNÉE TECHNIQUE du Syndicat:

"Matériels et travaux forestiers".

Beaucoup d'entre nous n'ont pas les moyens financiers de faire réaliser différents travaux forestiers et notamment les obligations légales de débroussaillement (OLD).

Ainsi nous avons souvent été amené à « mettre la main à l'outil ».

Tronçonneuse et débroussailleuse sont pour la plus part d'entre nous des instruments familiers, mais sans vouloir rivaliser avec des entreprises spécialisées, avez vous qu'il existe beaucoup d'équipements et de matériels bien adaptés que nous pouvons acquérir à moindre frais en fonction des surfaces que nous gérons?

Ce type de matériels est difficilement présent dans les jardineries ou grandes surfaces plutôt spécialisées dans l'entretien des jardins de lotissement. A l'opposé, quelques distributeurs proposent du gros matériel destiné aux exploitants agricoles et peu adapté à notre bourse.

Nous avons pensé qu'il était intéressant d'organiser une journée technique avec présentation et essai de matériels et d'équipements.

La société Loisirs Motoculture s'est spécialisée dans ce type de produits et nous a proposé un partenariat pour organiser cette journée.

Dans le cadre de ses missions d'information aux propriétaires, le CRPF abordera les procédures de sécurité et les techniciens de la Coopérative apporteront leur expérience de terrain.

Plusieurs ateliers nous permettront de nous familiariser à ces matériels et de découvrir tous les équipements nous facilitant un travail en toute sécurité.

Si vous n'avez pas la possibilité d'acheter du matériel neuf, un service occasion vous permettra de trouver la machine que vous recherchez.



Enfin, si vous ne souhaitez pas acheter, Loisirs Motoculture vous offre un service location.

Venez nombreux à cette journée qui sera l'occasion d'une rencontre conviviale. <u>Inscrivez-vous</u> en renvoyant le coupon en encart dans ce numéro.

le 21 avril: Assemblée Générale de notre Syndicat, à Aureille.

Le thème retenu cette année, déjà annoncé dans les Nouvelles Syndicales N° 49, est:

"Propriété forestière et environnement réglementaire".

Le choix du Parc Régional des Alpilles à peine naissant nous a paru tout à fait porteur pour cette réflexion.

Nous y serons accueillis dans la très agréable salle polyvalente d'Aureille. Mais le site nous offrira aussi l'occasion de visiter des travaux exemplaires, et de partager un buffet réalisé par les artisans du pays.

Nous en reparlerons en détail dans le prochain numéro des Nouvelles Syndicales, à paraître début avril.

et aussi en 2007...

Pour son programme de travail 2007, l'**Association Forêt Méditerranéenne** ouvrira un grand chantier: "Changement climatique et forêt méditerranéenne".

Vaste programme, qui vise à:

- dresser l'état de la recherche sur la question;
- inventorier les conséquences visibles sur le terrain et les difficultés rencontrées par les propriétaires;
- faire le point sur les initiatives déjà en place;
- émettre des recommandations sur les priorités de recherche, mais également à l'usage des décideurs.

Ces réflexions feront l'objet de journées, qui seront organisées à l'automne, associant travaux en salle et visites sur le terrain, en compagnie des spécialistes français mais aussi d'experts du Sud invités (Espagne, Maghreb, ...).